



La Bande Vidéo serait heureuse de vous compter parmi ses membres!

Pour vous inscrire :

Envoyez le coupon ci-joint à adm@labandevideo.com. La cotisation peut être payée par chèque ou par virement bancaire. Une facture de cotisation de même que nos coordonnées bancaires vous seront transmises par courriel dans les jours suivants.

Si la cotisation est payée par chèque, remplissez le coupon et faites-le parvenir accompagné de votre paiement (à l'ordre de La Bande Vidéo) en personne à nos bureaux ou à l'adresse suivante :

541 rue St-Vallier Est B.P. 2, Québec (QC), G1K 3P9

Merci de votre soutien!

Cochez la catégorie de membership désirée :

Membre de soutien (20\$) _____

Le membre de soutien désire appuyer les activités de l'organisation.

- Il reçoit l'information relative aux activités de La Bande Vidéo ;
- Il peut assister aux assemblées générales à titre d'observateur sans droit de vote ni droit d'éligibilité au conseil d'administration.

Membre producteur (50\$) _____

Le membre producteur produit en son nom. Il utilise les services et les équipements de l'association et désire appuyer les activités de celle-ci :

- Il reçoit l'information relative aux activités de La Bande Vidéo ;
- Il assiste aux assemblées générales et y détient un droit de vote ;
- Il bénéficie d'une tarification particulière sur les services et les équipements lorsque ses projets correspondent à la notion de production vidéo indépendante en arts médiatiques ;
- Il peut siéger au conseil d'administration et y détenir un droit de vote.

Membre corporatif (50\$) _____

Le membre corporatif est toute personne ou groupe constitué ou association bona-fide qui utilise les services et les équipements de l'association et qui désire appuyer les activités de celle-ci :

- Il reçoit l'information relative aux activités de La Bande Vidéo ;
- Il bénéficie d'une tarification particulière sur les services et les équipements lorsque ses projets correspondent à la notion de production vidéo indépendante en arts médiatiques et sont acceptés en coproduction, par un commissaire ou par un comité de sélection ;
- Il peut assister aux assemblées générales à titre d'observateur sans droit de vote ni droit d'éligibilité au conseil d'administration.

Toutes taxes sont incluses.

Nom de l'organisme (si membre corporatif) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Date : _____

Signature : _____